

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 001-277/14/CC

■ Approbation de la Décision Modificative n° 1

DBP 14/11787/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Décision Modificative n° 1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits. Ceux-ci s'opèrent en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement sur le budget principal, ainsi que sur les budgets annexes, excepté les budgets annexes Ports de plaisance, Marché d'Intérêt Nationale, Crématorium et activités funéraires et opérations d'aménagement qui ne font pas l'objet d'une décision modificative.

La Décision Modificative n° 1 est détaillée dans le document annexé à la présente délibération. Globalement, la décision modificative n°1 présente la variation de crédits du budget communautaire 2014, tel qu'indiquée ci-après :

Le Budget Principal s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement :	404 000,00 euros
Pour la Section d'investissement :	- 10 175 167,00 euros

Le Budget Collecte et Traitement des déchets s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement :	-333 600,00 euros
Pour la Section d'investissement :	- 2 220 740,00 euros

Le Budget Transport s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement :	- 290 640,01 euros
Pour la Section d'investissement :	- 2141 796,00 euros

Le Budget Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement :	0,00 euros
Pour la Section d'investissement :	-120 000,00 euros

Le Budget Eau s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement :	0,00 euros
Pour la Section d'investissement :	- 1 044 500,00 euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le vote du Budget Primitif 2014 du 25 avril 2014.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole doit procéder à des modifications de crédits, sur le budget primitif adopté pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la décision modificative n° 1 sur l'exercice budgétaire 2014 de la Communauté Urbaine pour le Budget Principal et les Budgets annexes Collecte et Traitement des déchets, Transport, Eau et Assainissement.

Article 2 :

Sont approuvées les autorisations de programmes attribuées par chapitre pour la réalisation d'opérations nouvelles pour le budget principal et pour les budgets annexes, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	Répartition par chapitre				
		20	204	21	23	45
Gestion Interne (A)		0	0	0	0	0
Développement Economique, Social et Culturel de l'Espace Communautaire (B)	-2 000 000	0	-1 620 000	0	-380 000	0
Aménagement de l'Espace Communautaire (C)	-2 150 000	-193 500	-322 500	-107 500	-1 462 000	-64 500
Equilibre de l'Habitat sur le territoire Communautaire (D)		0	0	0	0	0
Politique de la Ville dans la Communauté (E)		0	0	0	0	0
Gestion des services d'intérêt collectif (F)		0	0	0	0	0
Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (G)	-3 700 000	-481 000	0	-1 443 000	-1 776 000	0
TOTAL GENERAL	-7 850 000	-674 500	-1 942 500	-1 550 500	-3 618 000	-64 500

COMPETENCES BUDGETS ANNEXES	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	Répartition par chapitre				
		20	204	21	23	45
Budget Annexe Eau	-2 686 000	-26 860	0	-107 440	-2 551 700	0
Budget Annexe Assainissement	-345 852	-3 459	0	0	-342 393	0
Budget Annexe Port		0	0	0	0	0
Budget Annexe M.I.N		0	0	0	0	0
Budget Annexe Transports	-26 926 422	-2 423 378	0	-5 923 813	-18 579 231	0
Budget Annexe Crematorium		0	0	0	0	0
Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets		0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	-29 958 274	-2 453 697	0	-6 031 253	-21 473 325	0

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et Budget

Jean MONTAGNAC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014